

Madame Typhanie DEGOIS
Députée de Savoie

AIX-LES-BAINS, le 30 novembre 2018

Monsieur,

Dans un récent courrier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'abaissement généralisé de la vitesse et le barème de sanctions des contraventions-vitesse. J'ai bien pris note de votre demande d'ouvrir le débat sur un assouplissement de ce barème et vous en remercie vivement.

Il convient néanmoins de rappeler que la France n'est pas plus sévère que ses homologues européens concernant les sanctions punissant les dépassement de vitesse. A infraction identique, certains pays appliquent la même règle : rouler à 40km/h au-dessus de la vitesse autorisée coûte à la fois quatre points en Italie, en Allemagne et en France.

Par ailleurs, la France n'est pas plus sévère que d'autres pays européens concernant le délai de récupération de points. Comme en Pologne, en Italie, en Espagne et au Luxembourg, en France, la récupération de la totalité des points se fait automatiquement après un certain temps sans infraction. En 2011, l'Assemblée nationale avait déjà coté une réduction du délai de récupération de points, assouplissant la législation en vigueur de l'époque.

Enfin, concernant l'abaissement de la vitesse, comme vous avez pu le lire dans l'édition du Dauphiné Libéré du lundi 18 juin dernier, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer au gouvernement mon opposition à une systématisation de la réduction de vitesse à 80 km/h, déclarant par ailleurs qu'il serait préférable de laisser une plus grande marge de manoeuvre aux Départements sur cette question.

Tout en espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Typhanie DEGOIS
Députée de Savoie

